

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – QUESTION ÉCRITE

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet	Date du dépôt	Heure du dépôt	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
26.041	17.09.2022	09:23	
distribuée la première fois lors de la séance du 01.10.2026 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : POP
Titre : ArcExpress : quelle suite après la décision de la Confédération ?
Contenu : Dans un communiqué de presse paru le 3 septembre 2026, l'association ArcExpress indique que le projet n'est actuellement pas retenu parmi les priorités de la Confédération dans le cadre de Transports'45. Pour rappel, ArcExpress vise à relier directement Delémont, les Franches-Montagnes et La Chaux-de-Fonds, sans changement de train, avec une réduction des temps de parcours pouvant atteindre 30 minutes. Une consultation fédérale est ouverte jusqu'au 9 octobre 2026 afin de défendre la poursuite des études et la possibilité d'une première réalisation dès 2031. Dans ce contexte, nous demandons au Conseil communal : • Quelle est sa position face à l'orientation actuelle de la Confédération concernant ArcExpress ? • Quelles démarches entend-il entreprendre, notamment auprès du Canton de Neuchâtel, du Canton du Jura et des autres partenaires, afin de défendre la poursuite du projet ? • Le Conseil communal prévoit-il de déposer une prise de position officielle dans le cadre de la consultation fédérale avant le 9 octobre 2026 ?

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Olivier Beroud		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Lara Zender	Virginie Mouche	Eric Simonin
Françoise Jeandroz		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch